

Délégation française

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Conseiller d'Etat

Présidente du Forum des droits sur l'internet

Berlin, 29 avril 2004

Version de travail

L'internet est désormais dans nos vies. Ce nouveau média met en relation plus de 750 millions d'individus autour du monde, dont près de 200 millions en Europe, et donne une visibilité mondiale à toutes les formes d'expression, le pire comme le meilleur. Parmi les pires formes d'expression figure naturellement l'expression antisémite et raciste, qui tend à se développer sous des formes toujours renouvelées ; chacun a en tête les conclusions du dernier rapport du Centre Simon Wiesenthal ou encore, en France, du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP).

Il est difficile, et crucial, dans ce contexte, de développer une approche commune de ces questions.

Chacun réalise que la loi ne saurait être la seule réponse au discours haineux sur l'internet, car elle ne s'applique que sur un territoire donné. De plus, des différences culturelles fortes entre les nations rendent difficile l'élaboration d'une législation internationale sur ces questions. Les difficultés d'implémentation du protocole additionnel à la Convention « Cybercrime » de 2001 en témoignent.

Dans ces conditions, il faut *innover* et imaginer de nouvelles méthodes permettant de construire une « civilité » mondiale de l'internet.

En France, nous avons retenu l'approche de la *corégulation* pour traiter ces questions complexes. La corégulation est en effet mise en œuvre par le Forum des droits sur l'internet depuis 2001. Elle constitue une méthode originale de concertation entre les acteurs, pouvoirs publics, société civile et acteurs économiques, directement inspirée du fonctionnement même qui a présidé à l'élaboration du réseau internet. Le forum des droits sur l'internet est un lieu permanent de rencontre et de dialogue entre ces acteurs. Nous pensons en effet que la participation active de chacune de ces parties prenantes est indispensable pour trouver des solutions.

Comment en effet tenter de résoudre la question de l'antisémitisme sur l'internet sans considérer, en complément de la loi, la veille réalisée par les associations, les codes de bonne conduite adoptés par les éditeurs et les opérateurs de services, les programmes de sensibilisation, voire les technologies de filtrage ... Il est donc indispensable d'avoir des lieux où peuvent s'articuler les responsabilités des uns et des autres, ceci facilitant l'établissement d'un pacte social collectif sur ces questions.

Cette démarche est effective en France depuis trois ans. Elle s'est montrée fructueuse, et le Forum des droits sur l'internet conseille le Gouvernement sur cette base. Nous sommes en train de la porter au plan européen. Le Forum des droits sur l'internet a lancé, dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, un réseau européen de corégulation rassemblant des organisations de sept pays différents, déterminés à collaborer sur la base de cette méthode. Le réseau organise des débats publics avec toutes les parties prenantes aux questions dont ses membres se saisiront, et confronteront les résultats de leurs travaux au niveau européen, avant de transmettre aux institutions européennes des propositions issues de cette recherche de consensus auprès de l'ensemble des acteurs de chacun des pays membres du réseau.

Le réseau européen s'est saisi, pour ses premiers travaux, des questions de la protection de l'enfance sur l'internet et entreprendra des recherches sur la gouvernance du réseau. Il pourrait, si vous le vouliez, mettre en œuvre ses méthodes et son expertise au service de la recherche d'un nouveau consensus sur la question de la propagande antisémite et raciste sur l'internet.

Je forme le vœu qu'à la Conférence de Paris des 17 et 18 juin prochain s'élabore suivant un tel dialogue, et soit enfin adoptée une déclaration à laquelle les Etats, la société civile et les acteurs économiques du secteur pourraient s'associer contre l'antisémitisme et le racisme sur l'internet.
